



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

15 juillet 2021

L'AMF reporte la date d'effet du retrait d'agrément de la société de gestion de portefeuille « Nestadio Capital »

Prenant acte de discussions avancées visant au transfert des participations détenues par les fonds gérés par la société de gestion des fonds d'investissement de Bretagne, désignée commercialement sous le nom de « Nestadio Capital », la date d'effet du retrait d'agrément de Nestadio Capital est reportée.

Le 17 décembre 2019, le Collège de l'AMF a constaté que Nestadio Capital ne respectait plus les conditions de son agrément et a donc décidé de lui retirer son agrément en qualité de société de gestion de portefeuille. Ce retrait d'agrément devait prendre effet au plus tard le 1er juillet 2020, sauf prorogation.

Constatant que l'état d'avancement des démarches engagées par la société et sa mandataire ne permettait pas d'envisager une reprise ou une liquidation des fonds avant le terme envisagé, le Collège de l'AMF a décidé, le 9 juin 2020, puis le 8 décembre 2020, de reporter la date maximale d'effectivité du retrait d'agrément de Nestadio Capital, dernièrement fixée au plus tard au 30 juin 2021, sauf prorogation.

Le 8 juin 2021, prenant acte de discussions avancées visant à la cession des participations détenues par les fonds gérés par Nestadio Capital à un ou plusieurs cessionnaires, le Collège de l'AMF a décidé de reporter la date maximale d'effectivité du retrait d'agrément de Nestadio Capital au plus tard le 31 décembre 2021, à la seule fin de permettre la finalisation des opérations de cession et la liquidation des fonds gérés par Nestadio Capital.

La décision de retrait d'agrément du 17 décembre 2019 fait actuellement l'objet d'un recours formé par Nestadio Capital devant le Conseil d'Etat.

Les porteurs et investisseurs peuvent disposer d'informations complémentaires sur le nouveau site internet de Nestadio Capital : <https://www.nestadio-capital.fr/> URL = [https://www.nestadio-capital.fr/].

En savoir plus

L'AMF a prononcé le retrait d'agrément de la société de gestion de portefeuille «
↳ Nestadio Capital »

L'AMF reporte la date d'effet du retrait d'agrément de la société de gestion de
↳ portefeuille « Nestadio Capital »

L'AMF reporte la date d'effet du retrait d'agrément de la société de gestion de
↳ portefeuille « Nestadio Capital »

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



RAPPORT / ÉTUDE

MARCHÉS

05 juillet 2021

Cartographie 2021 des marchés et des risques



MISE EN GARDE

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

24 juin 2021

L'AMF met en garde le public à l'encontre de la société Sinclair Upton Capital Management



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

23 juin 2021

Nouveau compte-rendu trimestriel à l'AMF des non-respects des règles d'investissement et des indemnisations par les sociétés de gestion de portefeuille et placements...



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02